



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

SEANCE DU 10 MARS 2016

2016/0011 – Avenant N°1 en moins-value – Fautrelle– lot 20a Métallerie Menuiserie aluminium

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du marché école, l'entreprise Fautrelle présente un avenant en moins-value pour la non réalisation du brise-soleil, du grillage rigide, du garde-corps en acier galva et du châssis ouvrant pour le lot n°20a Métallerie Menuiserie aluminium.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité

D'accepter l'avenant en moins-value de l'entreprise Fautrelle d'un montant de 9 426,00 € HT qui porte le montant du lot 20a Métallerie Menuiserie aluminium à 92 249,00 € HT au lieu de 101 675,00 € HT.

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en moins-value du lot 20a.

2016/0012 – Avenant N°1 en moins-value – Perreaut– lot 31d Chauffage

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du marché école, l'entreprise Perreaut présente un avenant en moins-value sur la régulation terminale du plancher chauffant et son raccordement pour le lot n°31d Chauffage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité

D'accepter l'avenant en moins-value de l'entreprise Perreaut d'un montant de 2 184,79 € HT qui porte le montant du lot 31d Chauffage à 47 696,69 € HT au lieu de 49 881,48 € HT.

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en moins-value du lot 31d.

2016/0013 – Avenant N°2 en moins-value – Perreaut– lot 31bis Chauffage au sol

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du marché école, l'entreprise Perreaut présente un avenant en moins-value sur la régulation du plancher chauffant et son raccordement pour le lot n°31bis Chauffage au sol.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité

D'accepter l'avenant en moins-value de l'entreprise Perreaut d'un montant de 409,24 € HT qui porte le montant du lot 31bis Chauffage au sol à 8 526,92 € HT au lieu de 7 745,66 € HT (prise en compte de l'avenant n°1 en plus-value d'un montant de 1190,50 € HT).

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en moins-value du lot 31bis.

2016/0014 – Avenant N°2 en moins-value – Robert Despinard Bâtiment – lot 12bis Gros Œuvre

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du marché école, l'entreprise Robert Despinard Bâtiment présente un avenant en moins-value sur le bureau de chantier, le panneau de chantier, les sanitaires, les branchements en eau et électricité, et la pose seule d'huisseries métalliques pour le lot 12bis Gros Œuvre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité

D'accepter l'avenant en moins-value de l'entreprise Robert Despinard Bâtiment d'un montant de 2 274,00 € HT qui porte le montant du lot 12bis Gros Œuvre à 44 410,00 € HT au lieu de 46 000,00 € HT (prise en compte de l'avenant n°1 en plus-value d'un montant de 684,00 € HT).

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en moins-value du lot 12bis.

2016/0015 – Avenant N°3 en moins-value – Robert Despinard Bâtiment – lot 12bis Gros Œuvre

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du marché école, l'entreprise Robert Despinard Bâtiment présente un avenant en moins-value suite à une erreur d'implantation (réduction de la superficie en découlant) pour le lot 12bis Gros Œuvre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité

D'accepter l'avenant en moins-value de l'entreprise Robert Despinard Bâtiment d'un montant de 1 103,62 € HT qui porte le montant du lot 12bis Gros Œuvre à 43 306,38 € HT au lieu de 46 000,00 € HT (prise en compte de l'avenant n°1 en plus-value d'un montant de 684,00 € HT et de l'avenant n°2 en moins-value d'un montant de 2 274,00 € HT).

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en moins-value du lot 12bis.

2016/0016 – Avenant N°2 en plus-value – Perreaut– lot 31d Chauffage

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du marché école, l'entreprise Perreaut présente un avenant en plus-value pour un radiateur panneau électrique 1250W pour le lot 31d Chauffage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité

D'accepter l'avenant en plus-value de l'entreprise Perreaut d'un montant de 1726,40 € HT qui porte le montant du lot 31d Chauffage à 49 423,09 € HT au lieu de 49 881,48 € HT (prise en compte de l'avenant n°1 en moins-value d'un montant de 2 184,79 € HT).

D'autoriser Madame La Maire à signer cet avenant en moins-value du lot 31d.